



MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le **06 mars 2023**, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT- M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS
Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

OBJET : Approbation du Compte Administratif – Budget Camping municipal pour l'exercice 2022

Monsieur Jean WATIER, adjoint au Maire , informe l'assemblée que M. le Maire n'est pas autorisé à voter, et procède à la lecture du compte administratif de l'exercice 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	848 647,40
	Réalisé :	474 920,42
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	848 647,40
	Réalisé :	440 915,21
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 179 041,82
	Réalisé :	1 586 230,44
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 179 041,82
	Réalisé :	2 224 600,48
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-34 005,21
Fonctionnement :	638 370,04
Résultat global :	604 364,83



Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS

